

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 074-267401214-20260310-DEL202603-DE

**COMMUNE D'ARGONA**  
**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Séance du 10 mars 2026 – DEL2026/03**

Date de convocation :  03/03/2026	<b>Nombre de Membres</b>  en exercice : 09 Présents : 07 Votants : 07 Procuration : 01	Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa :  - télétransmission en Préfecture le .....  - Mise en ligne le .....
Étaient présents : Françoise DEVENAS, Christine DUFOUR, Gilles FRANÇOIS, Niels GRENET, Émilie GUILLOIS, Mélisa THOMAS-FERRANDINI, Margaux VALLÉE		
Avaient donné procuration : Arnaud CORIN à Mélisa THOMAS-FERRANDINI		
Était absent : Sarah KAYA		
Secrétaire de séance : Françoise DEVENAS		
DOMAINE 7.1 Décision budgétaire		

**DEL2026.03 (1/4) - Approbation du CFU 2025 du Budget annexe du CCAS**

*Rapport de Madame Christine DUFOUR, Vice-Présidente du CCAS*

Le conseil d'administration du CCAS, sous la présidence de Christine DUFOUR, est amené à délibérer sur le Compte Financier Unique, document commun à l'ordonnateur et au comptable qui vient simplifier les procédures.

Le CFU est présenté aux membres du Conseil d'Administration dont le résumé figure ci-après :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	14 220.00	881 285.44	895 505.44
	Recettes réalisées	15 306.86	824 024.05	839 330.91
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	14 602.47	931 915.00	946 517.47
	Dépenses réalisées	10 689.73	727 823.96	738 513.69
	Restes à réaliser	2 275.50	0.00	2 275.50
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	4 617.13	96 200.09	100 817.22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	382.47	50 629.65	51 012.03
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	4 999.60	146 829.65	151 829.25

Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 2 275.50	0.00	-2 275.50
Résultat cumulé	Excédent/déficit	2 724.10	146 829.65	149 553.75

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du CCAS de la commune d'ARGONAY ;

**Vu** le CFU 2025 du CCAS de la commune d'ARGONAY ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;


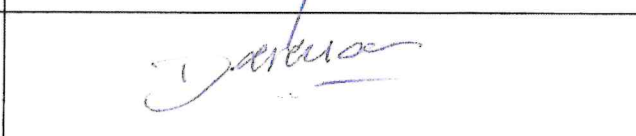
Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2025 du CCAS.

**Oui l'exposé,  
 Après en avoir délibéré,  
 Le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du CCAS, le Président ayant quitté la salle des délibérations pour procéder au vote.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les,  
 jour, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme, suivent les signatures,

Le Président du CCAS, Gilles FRANÇOIS	
La secrétaire, Françoise DEVENAS	

**COMMUNE D'ARGONA**  
**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Séance du 10 mars 2026 – DEL2026/04**

Date de convocation :  03/03/2026	<b>Nombre de Membres</b>  en exercice : 09 Présents : 07 Votants : 08 Procuration : 01	Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa :  - télétransmission en Préfecture le .....  - Mise en ligne le .....
<u>Étaient présents</u> : Françoise DEVENAS, Christine DUFOUR, Gilles FRANÇOIS, Niels GRENET, Émilie GUILLOIS, Mélisa THOMAS-FERRANDINI, Margaux VALLÉE		
<u>Avaient donné procuration</u> : Arnaud CORIN à Mélisa THOMAS-FERRANDINI		
<u>Était absent</u> : Sarah KAYA		
<u>Secrétaire de séance</u> : Françoise DEVENAS		
DOMAINE 7.1 Décision budgétaire		

**DEL2026.04 (2/4) - Affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe du CCAS**

*Rapport de Monsieur Gilles FRANÇOIS, Président du CCAS*

Considérant les résultats issus du Compte Financier Unique 2025, le Conseil d'Administration est amené à décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Les résultats constatés en fin d'exercice 2025 sont les suivants :  
 Section de Fonctionnement : + 146 829.65 €  
 Section d'Investissement : + 4 999.60 €

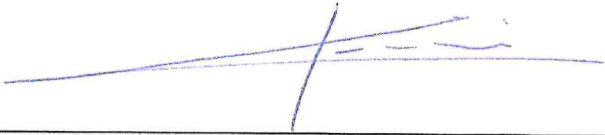

Compte tenu de ces résultats, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir affecter le résultat de fonctionnement, soit 146 829.65 €, en report à nouveau (R002).

**Où l'exposé,  
 Après en avoir délibéré,  
 Le Conseil d'Administration,**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat du budget CCAS telle que proposée ci-dessus.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les,  
 jour, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme, suivent les signatures,

Le Président du CCAS, Gilles FRANÇOIS	
La secrétaire, Françoise DEVENAS	

**COMMUNE D'ARGONA**  
**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Séance du 10 mars 2026 – DEL2026/05**

Date de convocation :  03/03/2026	<b>Nombre de Membres</b>  en exercice : 09 Présents : 08 Votants : 09 Procuration : 01	Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa :
		- télértransmission en Préfecture le .....  - Mise en ligne le .....
<u>Étaient présents</u> : Françoise DEVENAS, Christine DUFOUR, Gilles FRANÇOIS, Niels GRENET, Émilie GUILLOIS, Sara KAYA, Mélisa THOMAS-FERRANDINI, Margaux VALLÉE		
<u>Avait donné procuration</u> : Arnaud CORIN à Mélisa THOMAS-FERRANDINI		
<u>Secrétaire de séance</u> : Françoise DEVENAS		
DOMAINE 7.1 Décision budgétaire		

*Sarah KAYA rejoint la salle des délibérations, ce qui porte le nombre de présents à 8 et le nombre de votants à 9.*

**DEL2026.05 (3/4) – Budget Primitif 2026 du budget annexe du CCAS**

*Rapport de Monsieur Gilles FRANÇOIS, Président du CCAS*

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2026 qui est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante conformément aux articles L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il est rappelé que le projet de budget primitif a été transmis à chaque membre par voie dématérialisée le 25 février dernier conformément aux dispositions relatives à la M57.

Compte tenu de l'affectation du résultat de fonctionnement, telle qu'elle ressort de la précédente délibération, le projet du budget primitif 2026 du budget principal se présente ainsi qu'il suit.

La section de fonctionnement est équilibrée à **902 164 €** et la section d'investissement à **16 622 €**.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Intitulé	Montants
011	Charges à caractère général	138 914.00
012	Charges de personnel	734 450.00
65	Autres charges de gestion courante	17 300.00
67	Charges spécifiques	200.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	900.00
042	Opérations d'ordre	10 400.00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>902 164.00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Intitulé	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	146 829.65
013	Atténuation des charges	2 000.00
70	Produits des services du domaine	199 287.00
74	Dotations et participations	212 000.00
75	Autres produits de gestion courante	341 847.35
77	Produits spécifiques	200.00
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>902 164.00</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Intitulé	Montants
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00
21	Immobilisations corporelles	15 622.00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 622.00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Intitulé	Montants
001	Solde d'exécution reporté	4 999.60
040	Amortissements - Opération d'ordre	10 400.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 222.40
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 622.00</b>

Par ailleurs, conformément à l'alinéa 3 de l'article L 5217-10-6 du CGCT, ainsi qu'à l'instruction budgétaire et comptable M57 et au Règlement Budgétaire et Financier de la Commune, le Conseil d'Administration peut déléguer au président en exercice la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe le Conseil d'Administration de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir, d'une part, approuver le Budget Primitif 2026 tel que proposé ci-dessus, d'autre part, donner délégation au président pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

**Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration,**



- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du CCAS tel que proposé ci-dessus ;



- **DONNE DELEGATION** au président pour procéder à chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les,  
jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme, suivent les signatures,

Le Président du CCAS, Gilles FRANÇOIS	
La secrétaire, Françoise DEVENAS	



Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 074-267401214-20260310-DEL202606-DE

S'LO

**COMMUNE D'ARGONAT**  
**DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Séance du 10 mars 2026 – DEL2026/06**

Date de convocation : 03/03/2026	<b>Nombre de Membres</b> en exercice : 09 Présents : 08 Votants : 09 Procuration : 01	Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa : - télétransmission en Préfecture le ..... - Mise en ligne le .....
<u>Étaient présents</u> : Françoise DEVENAS, Christine DUFOUR, Gilles FRANÇOIS, Niels GRENET, Émilie GUILLOIS, Sara KAYA, Mélisa THOMAS-FERRANDINI, Margaux VALLÉE		
<u>Avait donné procuration</u> : Arnaud CORIN à Mélisa THOMAS-FERRANDINI		
<u>Secrétaire de séance</u> : Françoise DEVENAS		
DOMAINE 7.10.1 Subventions et secours		

**DEL2026.06 (4/4) – Demandes de subventions au CCAS**

*Rapport de Monsieur Gilles FRANÇOIS, Président du CCAS :*

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir examiner les demandes de subventions des associations au titre de l'année 2026, étant précisé que l'enveloppe budgétaire issue du budget primitif 2026 s'élève à 8 000.00 €.

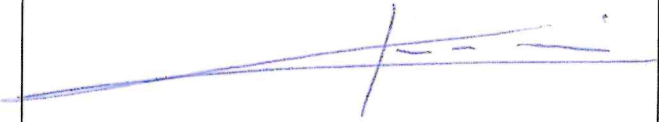
Liste des demandes de subventions 2026			
Liste des associations	Versement 2025	Demandes 2026	Propositions 2026
AFM Téléthon	0,00 €	Non précisé (1 année / 2)	50,00 €
AFTC Haute-Savoie	500,00 €	Non précisé	0,00 €
ALMA	300,00 €	300,00 €	300,00 €
APF France Handicap	0,00 €	500,00 €	500,00 €
Argo'Mômes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Banque Alimentaire	600,00 €	(0,15€/hab)	600,00 €
Club des Aînés	1 250,00 €	Non précisé	600,00 €
Espace Femmes	200,00 €	650,00 €	400,00 €
France Alzheimer	0,00 €	100,00 € (1 année/2)	100,00 €
Handisport	100,00 €	150,00 € (1 année/2 : 100,00 €)	0,00 €
Locomotive	0,00 €	300,00 €	300,00 €
MAM Baby Chou	1 300,00 €	1 500,00 €	1 100,00 €
Protection Civile de Haute-Savoie	0,00 €	2 500,00 €	250,00 €
Restos du Cœur	150,00 €	Non précisé	150,00 €
Secours Catholique	0,00 €	200,00 €	100,00 €
SEPas Impossible	0,00 €	Non précisé	100,00 €
VMEH 74	0,00 €	100,00 €	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 400,00 €</b>		<b>5 650,00 €</b>

**Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration,**

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations telles que proposées dans le tableau ci-dessus pour l'année 2026 ;
- **PRECISE** que la dépense correspondante est imputée au Chapitre 65 du budget primitif 2026 du CCAS.

La présente délibération est approuvée **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les,  
jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme, suivent les signatures,

Le Président du CCAS, Gilles FRANÇOIS	
La secrétaire, Françoise DEVENAS	